



Des maires unis pour la forêt et le bois local

COMMUNIQUE DE PRESSE

Janvier 2023

Les Communes forestières sensibilisent les élus à la gestion des forêts communales pâturées

Le Pastoralisme est une composante essentielle des territoires de Vaucluse. La demande des éleveurs se renforce auprès des collectivités pour le pâturage en forêt communale. Les élus doivent alors être en mesure de répondre à ces sollicitations. Afin de comprendre les tenants et les aboutissants, l'association des Communes forestières de Vaucluse propose une **session de sensibilisation le 2 février 2023 à Saint-Saturnin-les-Apt** :

« Elus, assurez la bonne gestion des forêts communales pâturées »

De 14h15 à 17h

Zoom sur le pastoralisme en Vaucluse :

Dans le département, la forêt représente près de la moitié du territoire.

64 % de la forêt appartient aux communes.

Le sylvopastoralisme est une pratique ancestrale dans le Sud de la France. Le sylvopastoralisme représente un enjeu fort pour les élus. Notre association les accompagne et les conseille sur la gestion de leur forêt en matière de pâturage.

Ces dernières années, la demande des éleveurs pour le pâturage en forêt s'est faite plus pressante auprès des élus, pour causes : l'urbanisation des surfaces agricoles, le réchauffement climatique. Le pastoralisme en forêt permet aux éleveurs de bénéficier d'une ressource herbacée ombragée.

Les acteurs forestiers et agricoles seront présents à cette session de sensibilisation, et présenteront les conditions de mise en œuvre du sylvopastoralisme en vue de répondre aux attentes des éleveurs tout en assurant une activité forestière.

En fin d'après-midi, l'action pilote sur le foncier forestier de la commune de Saint Saturnin les Apt sera présentée. La thématique foncière est un pilier de la gestion des forêts, de l'aménagement des espaces et du développement agricole, elle **mérite de faire l'objet de politiques publiques adaptées et volontaristes** ! Le foncier conditionne la réussite des projets forestiers : mobilisation de bois, desserte, défenses des forêts



contre les incendies, gestion des risques naturels, protection de l'environnement, installation agricole et consolidation des exploitations.

La commune est accompagnée par les Communes forestières en partenariat avec la SAFER dans le cadre du projet FEADER « Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités ». La convention d'accompagnement sur la maîtrise et la valorisation des biens sans maître sera présentée **et signée en séance**. La SAFER et les Communes forestières mettent à la disposition des communes pilotes de ce programme, leurs connaissances techniques et juridiques sur la thématique encore méconnue de gestion des biens sans maître ainsi que sur les forêts communales actuellement non gérées.

Plus de 2000 ha de biens présumés sans maître dans le Vaucluse

Les communes ont la compétence, depuis la Loi du 21 avril 2006 relative aux libertés et responsabilités locales, d'incorporer dans le domaine communal les biens considérés comme sans maître selon les définitions de l'article L1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Ces biens constituent un véritable gisement foncier qui peut être support de développement agricole et forestier et d'aménagement du territoire.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet www.communesforestieres-paca.org

Contact presse : Laura CHANTOIN / Mobile 07 57 08 16 22 / laura.chantoin@communesforestieres.org